



**ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
DE NIVEAU JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES VENT ET ORAGE**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- **Météo-France**

Qualification de la situation :

Aujourd'hui, lundi 24/11 (heure de Paris)



Lundi 24 novembre 2025

Ce matin, le ciel est couvert et donne des pluies, parfois orageuses, sur le Léon côtier, sur le bassin de Châteaulin ainsi que sur la Cornouaille côtière. Ces précipitations se généralisent à la mi-journée. L'après-midi, il pleut encore. Puis, les précipitations cessent et des éclaircies se développent. Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 10 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent assez fort, d'Ouest à Nord-Ouest. Avec des rafales atteignant, localement, 85 km/h, en journée. Températures maximales : entre 11 et 13 degrés, et 9 degrés sur les Monts d'Arrée.

La nuit prochaine, le ciel est nuageux. En seconde partie de nuit, il se couvre peu à peu, et de petites pluies tombent sur le Léon ainsi que sur les hauteurs. Vent de Nord à Nord-Ouest, localement assez fort. Rafales atteignant 65 km/h, la nuit. Températures minimales : de 5 à 8 degrés, et 9 degrés sur les côtes de la Manche.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.

- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Quimper, le 24 novembre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du SIDPC,



Sophie LE MAILLOT